

**Compte-rendu du Comité Technique Local
Du 14 Décembre 2017
Solidaires Finances Publiques**

Représentants de l'administration

M. MORICEAU
M. JOUVE
M. PAILLET
M. RAYMON

Mme GIGUET

Mme BONNET (secrétariat)

Représentants des personnels

M. LAROUSSINIE - S.F.P. (T)
M. SERRE - S.F.P. (T)
M. HINDERSCHID – C.G.T. (T)
M. WAY – C.G.T. (T)
M. TEUILLIERAS – C.G.T. (S)
M. MOISSINAC – F.O. (T)
M. DEJOU – F.O. (T)
Mme BOURGADE – F.O. (T)

M. MORICEAU ouvre la séance à 9h30. Christian LAROUSSINIE (S.F.P.) est secrétaire-adjoint.

Les représentants FO, CGT et Solidaires Finances Publiques lisent des déclarations liminaires. Vous trouverez copie de notre déclaration en dernière page.

M. MORICEAU répond que CAP 2022 (Comité d'Action Publique 2022) est un enjeu majeur pour la DGFIP, dont on ne mesure pas encore la portée, mais qui aura le mérite de faire l'inventaire de nos missions.

« Qu'est ce qu'on garde ? Qu'est-ce qu'on abandonne ? Qu'est-ce qu'on transfère au privé ? », CAP 2022 devra répondre à ces questions, la DGFIP redessiner son cœur de métier.

M. MORICEAU ajoute qu'une réflexion est en cours sur la déclaration tacite, en particulier pour les redevables non imposables à l'Impôt sur le Revenu. D'autres réflexions peuvent s'ouvrir sur l'harmonisation du recouvrement (Impôts, Urssaf, Douanes), ou encore sur la permanence de la gestion des comptes des grosses collectivités.

Pour l'avenir dans notre département, le Directeur indique qu'il ne proposera pas de nouvelles restructurations avant que CAP 2022 ait livré ses conclusions courant juin 2018.

La fermeture de la Trésorerie de Montsalvy est confirmée par parution au Journal Officiel du 17 novembre (arrêté ministériel du 16/11/2017). Une journée de permanence sera maintenue les jeudis, jour de marché.

Aucune position officielle n'est prise concernant la Trésorerie de Laroquebrou. Mr MORICEAU attend une réponse définitive du ministère au plus tard pour le 22 décembre, date où il informera les agents concernés et les organisations syndicales, puis les élu-es et la préfecture.

1) Approbation des procès verbaux des réunions des 9 et 21 novembre 2017

Approbation du procès verbal du 09/11/2017 à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2017 est adopté par les élus Solidaires Finances Publiques et CGT.

Les représentants FO ne prennent pas part au vote car ils n'ont pas assisté à la séance.

2) La situation des emplois – PLF 2018

M. MORICEAU fait la présentation du PLF 2018 pour lequel tous les services et toutes les catégories d'emplois doivent contribuer à l'effort de suppression. Il a été tenu compte des départs en retraite et des postes vacants.

En 2017, la DGFIP doit donc supprimer 1591 postes, pour notre direction ce sera 7 emplois (-1 IDIV CN, - 3 B, - 1 B géomètre et - 2 C).

M. MORICEAU présente son projet selon 4 axes :

- ajustement des postes de cadres par rapport aux dotations ;
un poste de IDIV CN n'a pas été pourvu en direction.

- transfert des activités liées au redéploiement des emplois ;
un poste B direction pour mise en place de CSRH (centre services ressources humaines) et un poste B direction pour transfert des RNF (recettes non-fiscales).

-contribution nette à la réduction du déficit : (2,8 % des effectifs pour notre direction)
un poste B Géomètre au CDIF, un poste B à la trésorerie d'Aurillac-Municipale, 1 poste C au SIE d'Aurillac et un poste C au SIP-SIE de Saint-Flour.

- transfert d'emplois :
un emploi B et un emploi C sont transférés par la fermeture de la trésorerie de Montsalvy vers le poste d'Aurillac-Banlieue.

La déclinaison des suppressions de postes pour notre direction est donc la suivante :

	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Direction	- 1		- 2		- 3
CDIF			- 1 (B géom)		- 1
Trésorerie Aurillac Municipale			- 1		- 1
SIE Aurillac				- 1	- 1
SIP-SIE Saint-Flour				- 1	- 1
Trésorerie de Montsalvy			- 1	- 1	- 2
Trésorerie d'Aurillac-Banlieue			+ 1	+ 1	+ 2
Total DDFIP	- 1		- 4	- 2	- 7

Les représentants du personnel votent contre par 6 voix (2 SOLIDAIRES FP – 2 CGT – 2 FO).

M. MORICEAU annonce que les élus sont convoqués mardi 19 décembre prochain à 14 heures pour un deuxième vote.

3) Questions diverses :

- Les agents de service effectueront le transfert et le tri des archives de la trésorerie de Montsalvy la semaine prochaine, les archives seront rapatriées à la direction pour éviter un deuxième déménagement quand le service d'Aurillac-Banlieue sera transféré en mars prochain.

- Erreurs de confection de rôles :

1) de taxes foncières non-imputable à nos services à engendré un surcroît de travail pour les trésoreries de Murat, Massiac et Riom-es-Montagnes, le CDIF et le service FDL de la direction.

2) de CFE pour les communes de Laroquebrou et d'Ydes (zones activités économiques au sein d'EPCI fusionnés) a impacté les SIE d'Aurillac et de Mauriac, les dégrèvements correspondants sont pris en charge par l'État.

Les travaux de Maurs sont bien avancés, le déménagement est prévu vers le 15 mars.

A Mauriac, les devis arrivent, les travaux seront faits avant le début de la campagne IR.

M. MORICEAU fait part aux représentants des personnels d'un courrier de la Direction Générale au sujet de l'annonce au recours à des prestataires extérieurs pour gérer l'accueil téléphonique lié à la mise en place du PAS.

Il est précisé que « c'est un marché public prévu par précaution, s'il s'avérait que les services soient saturés » (*comment pourrait-il en être autrement ???*) « et qui ne répondrait qu'à des questions générales. »

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 11h40.

DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 14 DECEMBRE 2017

Monsieur le Président,

Le Président de la République l'a réitéré, il souhaite changer le pays et il le prouve depuis son élection. Pour les fonctionnaires, c'est tangible. Ils ont été maltraités lors de la précédente mandature. Ils seront laminés par celle qui s'engage. C'est un choix politique fort qui n'épargnera personne à la DGFIP.

Quel est le cahier de charges ?

Supprimer entre 15.000 et 20.000 emplois à la DGFIP au titre du quinquennat. Ce n'est pas une information, c'est un pronostic qui s'appuie sur les engagements du Président de la République en matière d'évolution des effectifs de la Fonction Publique, mais aussi sur les annonces du Directeur Général commentant les 1591 suppressions prévues à la DGFIP en 2018 : « *l'année 2018 ne sera qu'une année de transition, les efforts en matière de suppressions d'emplois ayant vocation à se renforcer dans les années à venir* ».

En clair, attendez-vous à pire pour la suite.

Comment faire ?

Se donner les moyens de devenir une plate-forme de données et se concentrer sur son « cœur de missions ». C'est bien parti pour la DGFIP et à l'horizon de 3 ans, l'ensemble des données traitées pourront être numérisées dans des bases nationales interconnectées. L'autre levier consiste à revisiter les missions. Jusqu'alors le périmètre des missions relevait du sacré. On n'y touche pas !
CAP 2022 a pour objet de lever ce verrou.

Quel scénario ?

Avant juin 2018, le nouveau périmètre des missions de la DGFIP sera redessiné. On voudrait être rassuré sur le devenir de la mission topographique, sur la politique immobilière de l'État, sur le recouvrement des produits locaux, sur la gestion des comptes des collectivités locales, sur pas mal d'autres missions encore. Mais le sommes-nous vraiment ?

Entre juin et décembre 2018, pourrait s'élaborer un document d'orientation stratégique qui viendrait dérouler le menu jusqu'en 2022. On serait surpris de ne pas y retrouver une nouvelle « révolution des structures » qui pourrait dynamiter les repères du moment.

Quelles conséquences ?

Gigantesques : la DGFIP conservera son étiquette mais sera plus maigre, plus concentrée, plus modeste.

On comprend mieux pourquoi Bruno PARENT a poussé les feux sur les règles de gestion : affectation uniquement au département pour tous les agents A, B et C, délai de séjour entre deux mutations passant de 1 à 2 ans.

Ainsi, l'affectation au département peut contraindre un agent à rejoindre une résidence ou un service dont personne ne veut. En effet, l'affectation par le directeur local « *en fonction de l'ancienneté, sauf exception justifiée par l'intérêt de service* » laisse la place à tous les arbitraires.

Dans une DGFIP Ubérisée, les fonctionnaires, ou ce qu'il en restera, devront être à leur tour Ubérisés c'est-à-dire adaptables, malléables et corvéables à merci. La RAN est un obstacle, la garantie de maintien à la résidence est un frein, la mission/structure est une rigidité.

L'exigence d'adaptabilité permanente de moyens raréfiés et de missions/structures elles-mêmes évolutives exigent des règles de gestion minimalistes.

Elles sont sur la table et ouvrent grand la porte à des risques de mobilités forcées, y compris en dehors de la DGFIP.

La DGFIP sera autre d'ici la fin du quinquennat. Est-ce possible techniquement ? La réponse est oui !

Politiquement et socialement, ça reste à voir.

Les agents de la DDFIP du Cantal ont participé massivement aux actions revendicatives de l'automne, ils ont tenu à exprimer leur ras-le-bol et la nécessité impérieuse de contrer la mort annoncée de la DGFIP.

La grève du 10 octobre dernier a été suivie à 42,25 % dans notre département.

Pensez-vous que ce chiffre soit le corollaire des abandons de missions, des dégradations des conditions de travail et des suppressions de postes que nous subissons ?